



DEVENEZ



EDUCATEUR SPORTIF BPJEPS certifié - Mention Basket-Ball



Les Objectifs

Avec le BPJEPS, vous pouvez devenir moniteur ou encore animateur dans une entreprise, un club de sport ou encore une association.

Grâce à la mention "basket-ball", vous pouvez encadrer la pratique de ce sport, mettre en place des actions d'animation en basket-ball visant à une meilleure connaissance des bienfaits de ce sport sur la santé.

**PROCHAINE
SESSION**

**du 16/09/2024
au 26/08/2025**

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION BASKET-BALL

Alternance : 609 h de formation sur 12 mois
+ de 70 % du temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

La formation

- Concevoir des projets d'animations sportives
- Conduire des séances d'animations sportives adaptées au public
- Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions
- Être capable d'adapter la séance proposée selon le public
- Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé

Le titre

- BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- Inscrit au RNCP sous le numéro 36821
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Date de publication : 08/09/2022
Date d'échéance : 08/09/2027
- Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodai/id/JORFTEXT000033105450/>)

Les compétences

- Mettre en place des projets d'animation dans le Basket-ball
- Conduire des cycles d'initiation, d'animation, de découverte et d'entraînement du basket-ball.
- Mettre en œuvre des cycles d'apprentissage et conduire des groupes en compétition jusqu'au niveau départemental
- Conduire des actions de sensibilisation et d'animation, et communiquer à propos des actions de la structure
- Contribuer à la lutte contre les addictions, participer à la sécurité des participants, entretenir le matériel

Les prérequis

- Avoir 18 ans, réussi les TEP, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- Justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive (une attestation doit être délivrée par le Directeur Technique National (DTN) du Basket-ball).

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- Bénéficier du statut de salarié
- Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- Pérenniser son emploi

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2)
- Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- Une aide jusqu'à 6 000 € la 1ère année de contrat
- Une exonération partielle des charges patronales

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS PRATIQUES

➤ Lieu de Formation :

Centre de formation SporFormation

📍 159/161 rue Armand Silvestre
92400 Courbevoie

✉ admin@sporformation.fr

➤ Jours de formation en centre :

Le lundi et le mardi

➤ Coordinateur pédagogique :

Raphaël : 06.23.71.69.97 - raphaelsporformation@gmail.com

➤ Tarifs :

En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.

Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **

Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.

Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **

** hors certifications et frais de dossier.

- Résultat de la promo 2021-2022 : 81% d'obtention du diplôme